

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_29

Convention SyDEV n°2025.ECL.0029 – Travaux de rénovation d'éclairage – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de rénovation d'éclairage liés au remplacement des horloges XYLOS sur la commune déléguée de Boufféré.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 4 752,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	9 503,00	11 404,00	9 503,00	50,00%	4 752,00
TOTAL PARTICIPATION					4 752,00

Vu la convention SyDEV n°2025.ECL.0029 concernant des travaux de rénovation d'éclairage liés au remplacement des horloges XYLOS sur la commune déléguée de Boufféré.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Boufféré en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2025.ECL.0029 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de rénovation d'éclairage liés au remplacement des horloges XYLOS sur la commune déléguée de Boufféré,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 4 752,00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCHIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_30

Convention SyDEV n°2024.ECL.0710 – Rénovation d'éclairage – Rue Saint Nicolas – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue Saint Nicolas sur la commune déléguée de Montaignu.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 5 307.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	7 196.00	8 635.00	7 196.00	70,00%	5 307.00
TOTAL PARTICIPATION					5 307.00

Vu la convention SyDEV n°2024.ECL.0710 concernant des travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue Saint Nicolas sur la commune déléguée de Montaigu,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.ECL.0710 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue Saint Nicolas sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 5 037.00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicta	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicta BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_31

Convention SyDEV n°2025.EFF.0007 – Effacement de réseaux – Rue Saint Nicolas – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue St Nicolas sur la commune déléguée de Montaignu.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 24 955.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	30 061,00	36 073,00	30 061,00	50,00 %	15 031,00
Dépose	1 769,00	2 123,00	1 769,00	50,00%	885,00
Infrastructures de communications électroniques					
Branchement (s)	5 480,00	6 576,00	6 576,00	65,00%	4 275,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	6 805,00	8 166,00	6 805,00	70,00%	4 764,00
TOTAL PARTICIPATION					24 955,00

Vu la convention SyDEV n°2025.EFF.0007 concernant des travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue Saint Nicolas sur la commune déléguée de Montaigu,
 Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2025.EF.0007 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue Saint Nicolas sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 24 955.00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
 Le Maire,
 Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
 Date de signature : 13/03/2025
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_32

Convention SyDEV n°2024.ECL.0711 – Rénovation d'éclairage – Rue des Moulins Nantais – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue des Moulins Nantais sur la commune déléguée de Montaignu.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 8 928.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	12 754,00	15 305,00	12 754,00	70,00%	8 928,00
TOTAL PARTICIPATION					8 928,00

Vu la convention SyDEV n°2024.ECL.0711 concernant des travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue des Moulins Nantais sur la commune déléguée de Montaigu,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.ECL.0711 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue des Moulins Nantais sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 8 928,00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCHIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_33

Convention SyDEV n°2024.EFF.0129 – Effacement de réseaux – Rue des Moulins Nantais – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue des Moulins Nantais sur la commune déléguée de Montaignu.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 64 293.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	68 109,00	81 731,00	68 109,00	50,00 %	34 056,00
Branchement (s)	16 880,00	20 256,00	16 880,00	50,00 %	8 440,00
Dépose	5 164,00	6 197,00	5 164,00	50,00%	2 582,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	16 103,00	19 324,00	19 324,00	65,00 %	12 561,00
Branchement (s)	7 652,00	9 182,00	9 182,00	65,00 %	5 968,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	980,00	1 176,00	980,00	70,00%	686,00
TOTAL PARTICIPATION					64 293,00

Vu la convention SyDEV n°2024.EFF.0129 concernant des travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue des Moulins Nantais sur la commune déléguée de Montaigu,
 Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.EFF.0129 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue des Moulins Nantais sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 64 293,00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
 Le Maire,
 Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
 Limouzin
 Date de signature : 13/03/2025
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gioriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicté	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicté BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_34

Convention SyDEV n°2024.ECL.0756 – Rénovation d'éclairage – Rue de l'Aurore – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue de l'Aurore sur la commune déléguée de Montaignu.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 15 495.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14 MARS 2025

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_34-DE



Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	30 990,00	37 188,00	30 990,00	50,00%	15 495,00
TOTAL PARTICIPATION					15 495,00

Vu la convention SyDEV n°2024.ECL.0756 concernant des travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue de l'Aurore sur la commune déléguée de Montaigu,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.ECL.0756 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue de l'Aurore sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 15 495,00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_35

Convention SyDEV n°2024.EFF.0157 – Effacement de réseaux – Rue de l'Aurore – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue de l'Aurore sur la commune déléguée de Montaignu.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 31 329,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	10 180,00	12 216,00	12 216,00	65,00 %	7 940,00
Branchement (s)	12 103,00	14 524,00	14 524,00	65,00 %	9 440,00
Eclairage Public					
Rénovation	27 897,00	33 476,00	27 897,00	50,00%	13 949,00
TOTAL PARTICIPATION					31 329,00

Vu la convention SyDEV n°2024.EFF.0157 concernant des travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue de l'Aurore sur la commune déléguée de Montaigu,
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.EFF.0157 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue de l'Aurore sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 31 329,00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHIER Marie-Bénédicta	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicta BOUCHIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_36

Avenant à la convention SyDEV n°2024.ECL.0370 – Travaux neufs d'éclairage – Boulevard Parpaillon et Rue Galilée – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que par délibération n°DEL20241001_20 du 1^{er} octobre 2024, le Conseil municipal a validé une convention de travaux neufs d'éclairage public n°2024.ECL.0370 pour le Boulevard Parpaillon et rue Galilée sur la commune déléguée de Montaignu.

Le montant de la participation initiale de Montaignu-Vendée s'élevait à 8 339,00 €, soit 70% du montant total des travaux.

Aux termes d'un avenant à la convention n°2024.ECL.0370, le SyDEV fait état d'une plus-value portant sur la nécessité d'ajouter deux candélabres au projet, afin de supprimer la dernière portée de câble aérien.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière complémentaire au titre de cet avenant à hauteur de 3 923,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (convention n°2024.ECL.0370)	Montant définitif après étude d'exécution	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
Eclairage public			
Travaux neufs	8 339,00	12 262,00	3 923,00
MONTANT TOTAL DE L'AVENANT A LA CHARGE DU DEMANDEUR :			3 923,00

Vu l'avenant n°1 à la convention SyDEV n°2024.ECL.0370 concernant une plus-value sur des travaux neufs d'éclairage public Boulevard Parpaillon et rue Galilée sur la commune déléguée de Montaigu, portant sur la nécessité d'ajouter deux candélabres au projet, afin de supprimer la dernière portée de câble aérien,
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention n°2024.ECL.0370 annexée à la présente délibération, concernant une plus-value sur des travaux neufs d'éclairage public Boulevard Parpaillon et rue Galilée sur la commune déléguée de Montaigu, portant sur la nécessité d'ajouter deux candélabres au projet, afin de supprimer la dernière portée de câble aérien,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 3 923,00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicté	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicté BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_37

**Convention SyDEV n°2024.ECL.0757 – Travaux de rénovation d'éclairage
 – Rue de Tiffauges – Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue de Tiffauges sur la commune déléguée de Montaignu.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 10 307,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	14 724,00	17 669,00	14 724,00	70,00%	10 307,00
TOTAL PARTICIPATION					10 307,00

Vu la convention SyDEV n°2024.ECL.0757 concernant des travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue de Tiffauges sur la commune déléguée de Montaigu,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.ECL.0757 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue de Tiffauges sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 10 307,00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_38

Convention SyDEV n°2024.EFF.0155 – Effacement de réseaux – Rue de Tiffauges – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue de Tiffauges sur la commune déléguée de Montaignu d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue de Tiffauges sur la commune déléguée de Montaignu.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 161 083,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	80 041,00	96 049,00	80 041,00	50,00 %	40 022,00
Branchement (s)	74 519,00	89 423,00	74 519,00	50,00 %	37 260,00
Dépose	8 300,00	9 960,00	8 300,00	50,00%	4 150,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	23 393,00	28 072,00	28 072,00	65,00 %	18 247,00
Branchement (s)	41 859,00	50 231,00	50 231,00	65,00 %	32 650,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	7 466,00	8 959,00	7 466,00	70,00%	5 226,00
Prestations accessoires					
Autres prestations	19 607,00	23 528,00	23 528,00	100,00%	23 528,00
TOTAL PARTICIPATION					161 083,00

Vu la convention SyDEV n°2024.EFF.0155 concernant des travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue de Tiffauges sur la commune déléguée de Montaigu.
 Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.EFF.0155 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue de Tiffauges sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 161 083,00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
 Le Maire,
 Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
 Date de signature : 13/03/2025
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 MARS 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 février 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicté	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
DUGAST Franckie	X	DUGAST Véronique
RINEAU Michelle	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LICOINE Sophie	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicté BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Laëtitia PAVAGEAU

Délibération n°DEL20250304_39

Convention SyDEV n°2024.ECL.0712 – Rénovation d'éclairage – Rue des Deux Rives et Rue de la Vallée – Saint -Georges-de-Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de rénovation des candélabres de 1ère génération et/ou à fort taux de panne Rue des Deux-Rives et Rue de la Vallée sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaignu.

La Ville de Montaignu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 2 603,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14 MARS 2025

S'LO

ID : 085-200081115-20250304-DEL20250304_39-DE

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	8 675,00	10 410,00	8 675,00	30,00%	2 603,00
TOTAL PARTICIPATION					2 603,00

Vu la convention SyDEV n°2024.ECL.0712 concernant des travaux de rénovation des candélabres de 1ère génération et/ou à fort taux de panne Rue des Deux-Rives et Rue de la Vallée sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint Georges de Montaigu en date du 25 février 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.ECL.0712 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de rénovation des candélabres de 1ère génération et/ou à fort taux de panne Rue des Deux-Rives et Rue de la Vallée sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 2 603,00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.